



Un budget 2021 sur fond de projets majeurs pour notre village

Budget primitif 2021

Le budget primitif 2021, a été construit dans un double objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement (hors crise sanitaire) et de réalisation de beaux projets pour notre village.

Le vote du budget est un moment essentiel dans la vie locale puisqu'il détermine les choix structurants des élus pour l'avenir et relève d'une alchimie prenant en compte la capacité d'autofinancement, la capacité d'emprunt et l'état des ressources financières de la commune projetée sur les années à venir.

Il est également une décision « politique » et reflète les priorités d'investissement pour les années à venir en adéquation avec la fiscalité communale.

Parmi les priorités l'extension de l'école pour faire face à une augmentation des effectifs (ouverture d'une classe supplémentaire) est le sujet majeur de ce début de mandat.

D'autres projets sont également à planifier lors de cette mandature comme la mise aux normes de la mairie et la réhabilitation de la salle des fêtes, sans oublier l'aménagement d'une zone verte de biodiversité et de convivialité à Fayard. (Le poumon vert)

La situation financière de la commune a été assainie ces dernières années, l'endettement est faible mais la capacité d'autofinancement, soutenue ces dernières années par des opérations ponctuelles liées aux taxes d'urbanisme des nouveaux lotissements, reste faible à cause d'une pression fiscale stagnante. Les taux d'imposition sont significativement inférieurs à ceux pratiqués dans des communes voisines de même state démographique. Par ailleurs les recettes générées liées au fonctionnement de la cantine et des activités péri scolaires ne sont pas en adéquation avec les dépenses associées.

La capacité d'autofinancement doit être renforcée afin de faire face aux emprunts nécessaires aux projets. L'équipe municipale a décidé, après concertation, de relever les taux et recettes de sa responsabilité qui resteront néanmoins à un niveau des plus bas parmi les communes de même importance et ceci en maintenant une politique volontaire d'action sociale de la commune.

Le Conseil Municipal dans sa séance du jeudi 8 avril 2021 s'est prononcé sur le 1er volet de l'orientation budgétaire liée aux taux d'imposition sur les propriétés bâties et non bâties et a voté à l'unanimité un effort fiscal de + 2.68 %.

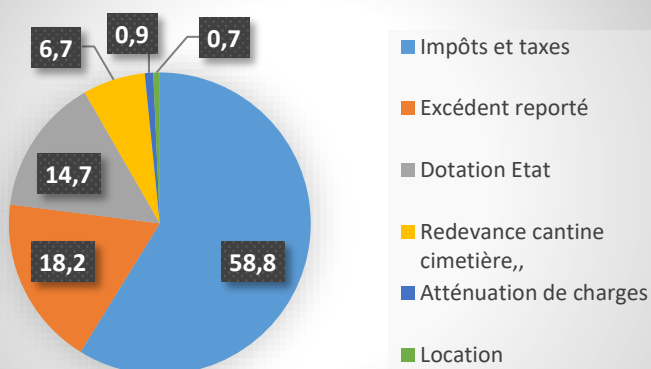
Ce qui se traduira par un taux de 33.10 % sur votre feuille d'imposition.. En effet le nouveau schéma de financement des collectivités locales mis en place pour 2021 en compensation de la disparition de la taxe d'habitation, repose sur le transfert de la part départementale (fixée à 21,9%) de taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes en prévoyant un mécanisme de coefficient correcteur.

D'autre part, malgré la crise, la municipalité a choisi de maintenir les subventions demandées par les associations ; une dotation vitale pour nombre d'entre elles, dont les adhésions ont chuté suite à 2 saisons de pandémie.

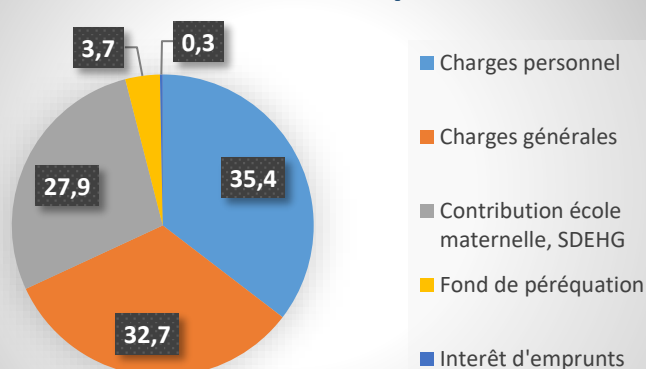
Ces augmentations doivent permettre d'être en mesure d'assurer les investissements essentiels à venir ainsi que la vie et l'animation de notre commune et ceci dans une saine gestion financière tout en préservant l'action sociale nécessaire à la cohésion de nos administrés.

BUDGET PRIMITIF 2021 : VOLUME DES PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES

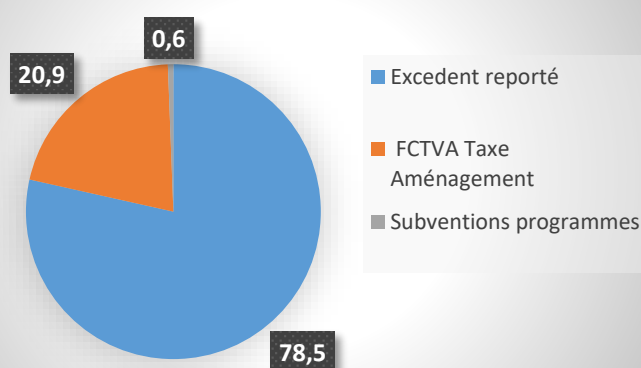
Fonctionnement : recettes



Fonctionnement : dépenses



Investissement : recettes



Investissement : dépenses

